

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 21/09/2015

Date de la convocation:
15/09/2015
Date d'affichage:
16/09/2015

L' an 2015 et le 21 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 30

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :
Absent(s) : Mme LEDIG Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, SCHERTZ Christophe, THALMANN Alfred
Excusé(s) : M. SCHNEPP Franck

Secrétaire de séance :
M. ISEL Roger.

Réf : 137.2015
Vote : A la majorité
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

137.2015 : Budget principal 2015 : décision budgétaire modificative n°1.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 085.2015 du 13.04.2015 : « budget principal : approbation du tableau des contributions et participations à verser en 2015 »,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 088.2015 du 13.04.2015 : « approbation du budget principal 2015 »,

Considérant les modifications de programmes et les notifications reçues,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- **De modifier le budget principal comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Objet	Compte et montant (+/-)	Objet	Compte et montant (+/-)
Synbol	+ 2000 € au 6554	Synbol	- 4000 € au 7478
Synbol	- 2000 € au 6574		
Synbol	- 18000 € au 6226		
		FPIC	+ 16000 € au 7325
		DGF	- 1300 € au 74124
		DGF	- 8600 € au 74126
Amortissement des fonds de concours (écriture d'ordre-contrepartie du 040/139141)		Amortissement des fonds de concours (écriture d'ordre-contrepartie du 040/139141)	+ 2875 € au 042/777
E q u i l i b r e (contrepartie du 021)	+ 18000 € au 023	IDL	- 4975 € au 77111

Envoyé en préfecture le 05/10/2015
Reçu en préfecture le 05/10/2015
Affiché le 05/10/2015
L-D_CC_137_2015-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Objet	Compte et montant (+/-)	Objet	Compte et montant (+/-)
Amortissement des fonds de concours (écriture d'ordre-contrepartie du 042/777)	+ 2875 € au 040/139141		
		E q u i l i b r e (contrepartie du 023)	+ 18000 € au 021
		Equilibre (minoration subventions CD67)	- 15 125 € au 1323

- De modifier le tableau annexe au budget principal relatif aux contributions comme suit :

Ajout	Sycoparc	Portage Synbol participation CCSP	2015	+ 2 000 €
Modification	Divers	Non affecté (réserves – à baisser)	2015	- 2 000 €

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 28/09/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

